



Un devoir de protection pour l'enfance en danger

En novembre 1997, huit ans après l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant, RFI consacre une émission à l'enfance maltraitée. Le journaliste revient sur les événements qui ont suivi l'adoption de la Convention. Marceline Gabelle, alors secrétaire générale de la Grande cause nationale pour l'enfance 1997, est invitée dans l'émission. Elle y définit un point central de la Convention : la notion de «maltraitance».

Documents sonores : **Extrait n°1 :** Le journaliste revient sur les événements autour de la Convention.
Extrait n°2 : Marceline Gabelle définit la notion de maltraitance.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier et contextualiser deux extraits sonores différents.
- Prendre connaissance des dates importantes autour de la Convention des droits de l'enfant.
- Comprendre la notion centrale de maltraitance.
- Organiser un événement autour de la Convention des droits de l'enfant.

Matériel : L'extrait sonore et un lecteur CD.

La version résumée de la Convention des droits de l'enfant et, éventuellement, un accès à Internet.

Public : Niveau faux débutant et intermédiaire

Temps : 60 minutes et plusieurs séances supplémentaires pour la mise en place de l'activité de production

Auteur : Déborah Gros

Activités de pré-écoute

- **Remue méninges autour des droits de l'enfant :** Les élèves connaissent-ils l'existence de la Convention ? Qu'en savent-ils ? Selon eux, quels droits fondamentaux figurent dans la Convention ?
- **Remue-méninge autour du terme « maltraitance » :** L'enseignant demande aux élèves de dire à voix haute tous les mots qui se rapportent à cette notion et les note au tableau.

Repérage sonore : Activité 1

- **Objectif de l'activité : identifier les deux extraits.** Les élèves écoutent successivement les deux extraits pour répondre aux questions de l'activité.

Compréhension globale : Activité 2

- **Objectif de l'activité : contextualiser les deux extraits et comprendre les thèmes abordés.** Les élèves écoutent le premier extrait et répondent à la **question 1**, puis ils écoutent le deuxième l'extrait pour répondre à la **question 2**.

Compréhension détaillée : Activité 3 (premier extrait)

- **Objectif de l'activité : comprendre les informations données par le journaliste autour de la Convention.** Les élèves écoutent l'extrait une fois pour répondre à la **question 1**, puis ils écoutent le passage de [0'00 à 0'28] et répondent à la **question 2**.

Compréhension détaillée : Activités 4 (deuxième extrait)

- **Objectif de l'activité : comprendre la notion de maltraitance exposée par l'invitée.** Les élèves écoutent le passage de [0'00 à 0'44] et répondent à la **question 1**, puis ils écoutent l'extrait en entier et répondent **aux questions 2 et 3**.

A vous de jouer ! Activité 5

- **Activité de production orale collective :** Les élèves suivent les consignes de la question 1. L'enseignant imprime au préalable la version résumée de la Convention des droits de l'enfant, depuis la page web suivante : http://www.droitsenfant.com/cide_resume.htm
- **Organisation d'un événement autour de la Convention :** Les élèves suivent les consignes de la question 2.



Activité 1 : Repérage sonore

1- Écoutez les deux extraits puis cochez les bonnes réponses dans le tableau suivant :

	Qui parle ?		Quels bruits entend-on ?		De quoi s'agit-il ?	
	un journaliste	une invitée	aucun	de la musique	du lancement d'une émission	de l'extrait d'une discussion
Extrait 1						
Extrait 2						

Activité 2 : Compréhension globale

1- Écoutez le premier extrait et cochez la bonne réponse en fonction de ce que vous entendez.

- a) D'après vous, l'émission de radio a été réalisée :
- en 2009. en 1997. en 1989.
- b) On y parle d'une Convention internationale qui concerne :
- la guerre. la protection de l'environnement. la défense des droits des enfants.
- c) On évoque :
- les dates importantes autour de cette Convention.
- les personnalités qui ont rédigé la Convention.
- les différents pays qui ont adopté cette Convention.

2- Écoutez le deuxième extrait et répondez aux questions.

- a) Au nom de quel organisme parle Marceline Gabelle ?
- l'Observatoire national de la protection de l'enfance en danger
- l'Association Enfance et Partage
- l'Unicef, Fonds des Nations unies pour l'enfance
- b) De quoi parle-t-elle dans cet extrait ?
- de la violence conjugale
- des enfants du Tiers monde
- des enfants maltraités
- c) Comment développe-t-elle son propos ?
- Elle décrit les étapes de l'adoption de la Convention.
- Elle définit ce qu'est la maltraitance.
- Elle explique que les violences envers les enfants sont en augmentation.
- d) Qu'évoque-t-elle lors de son explication ?
- un cas précis d'enfant maltraité
- une théorie sur les rapports parents-enfants
- une description précise de la catégorie des enfants maltraités.

Activité 3 : Violences envers les enfants et reconnaissance de leurs droits

1- Chronologie d'une évolution. Relier chaque date à l'événement qui lui correspond.

- Avant 1989 la protection de l'enfance est déclarée Grande Cause nationale.
- Le 20 novembre 1989 le concept de « droits de l'enfant » n'est pas encore reconnu en tant que tel.
- Le 20 novembre 1996 la Convention internationale des droits de l'enfant est adoptée par les Nations Unies.
- Début 1997 La tenue d'une « Journée nationale des droits de l'enfant » montre que les consciences se réveillent en France sur ce sujet.

2- La liste des méfaits. Cochez les bonnes réponses en fonction de ce que vous entendez.

- a) Parmi les méfaits qui touchent les enfants, le journaliste cite:
- la malnutrition
- l'esclavage
- le trafic d'organe
- la prostitution
- b) Il qualifie cette liste de :
- longue
- pas nouvelle
- inacceptable
- incomplète

Activité 4 : Une analyse de la maltraitance

1- Les populations concernées. Complétez le tableau avec les mots employés par Marceline Gabelle dans son explication.

	Comment Marceline Gabelle les nomme-t-elle ?	Quels types de maltraitance sont cités ?
Premier type de population	<input type="radio"/> « enfants exposés à la violence » <input type="radio"/> « enfants clairement maltraités » <input type="radio"/> « enfants battus »	- - -
		Qu'est-ce qui est mis en péril pour l'enfant ?
Deuxième type de population	<input type="radio"/> « enfants dont les conditions de vie ne sont pas satisfaisantes » <input type="radio"/> « enfants qui vivent sous le seuil de pauvreté » <input type="radio"/> « enfants dont les parents sont en situation précaire »	- - -

2- Manifestations et conséquences. Complétez les phrases avec les mots de la liste ci-dessous. Vous pouvez vous aider des définitions entre parenthèses.

fugue négligences traumatisme séquelles

- a) Les (manques de soin, d'attention, d'intérêt) dont sont victimes les enfants maltraités ont des conséquences graves.
- b) On sait d'avance que certaines formes de maltraitance vont avoir des (blessures physiques ou morales) à court ou à long terme.
- c) La maltraitance est synonyme de (choc émotionnel violent et durable) et de grande violence.
- d) Dans la catégorie des enfants négligés, mais non maltraités, il y a ceux qui sont absents de l'école ou qui font une petite (fuite)

3- Les aides proposées pour les enfants négligés. Cochez vrai ou faux dans le tableau.

2 ^{ème} type de population	VRAI	FAUX
a) Marceline Gabelle pense que les familles qui négligent leurs enfants doivent se prendre en charge, sans dépendre d'aides extérieures.		
b) Les familles sont libres d'accepter ou non les aides qui leur sont proposées.		

Activité 5 : À vous de jouer !

1- Préambule.

- a) Lisez individuellement la version résumée de la Convention distribuée par votre enseignant.
- b) Soulignez dans le texte les articles de la Convention qui ont un rapport direct avec ce que vous avez entendu dans les deux extraits.
Vous pouvez vous appuyer sur la « liste des méfaits » évoquée par le journaliste (exercice 2, activité 3) et sur les « populations concernées par la maltraitance » dont parle Marceline Gabelle (exercice 1, activité 4).
- c) Discutez de vos réponses avec le reste de la classe.

2- Faites preuve d'initiative!

Votre classe décide d'organiser un événement autour des 20 ans de la Convention des droits de l'enfant. Pour réaliser cette activité, respectez les étapes suivantes :

- a) Selon vos envies et les moyens dont vous disposez, réfléchissez au type d'événement qui pourrait rendre un hommage émouvant et festif à la Convention. Désignez un rédacteur qui note toutes vos idées au tableau, puis mettez-vous d'accord sur un événement (sous forme de vote par exemple).
Suggestions d'événements : organiser un concert, inviter une personnalité, etc.
- b) Définissez les différentes étapes de la mise en place de votre événement et les tâches à réaliser. Formez ensuite des petits groupes de travail de deux ou trois personnes. Chaque groupe prendra en charge un aspect de l'organisation de l'événement et l'enseignant coordonnera les groupes.
Suggestions : définir le contenu du programme, les lieux, contacter les invités, lister le matériel nécessaire, faire un budget, réaliser une affiche, etc.



Activité 1 :

	Qui parle ?		Quels bruits entend-on ?		De quoi s'agit-il ?	
	un journaliste	une invitée	rien	de la musique	du lancement d'une émission	de l'extrait d'une discussion
Extrait 1	X			X	X	
Extrait 2		X	X			X

Activité 2 :

1- a) en 1997. b) la défense des droits des enfants. c) les dates importantes autour de cette Convention.
 2- a) des enfants maltraités b) Elle définit ce qu'est la maltraitance. c) l'Observatoire national de la protection de l'enfance en danger, d) une description précise de la catégorie des enfants maltraités.

Activité 3 :

1-

- | | | | |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|--|
| Avant 1989 | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | la protection de l'enfance est déclarée Grande Cause nationale. |
| Le 20 novembre 1989 | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | le concept de « droits de l'enfant » n'est pas encore reconnu en tant que tel. |
| Le 20 novembre 1996 | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | la Convention internationale des droits de l'enfant est adoptée par les Nations Unies. |
| Début 1997 | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | La tenue d'une « Journée nationale des droits de l'enfant » montre que les consciences se réveillent en France sur ce sujet. |

2- a) l'esclavage, la prostitution. b) longue, pas nouvelle.

Activité 4 :

1-

	Comment Marceline Gabelle les nomme-t-elle ?	Quels types de maltraitance sont cités ?
Premier type de population	« enfants clairement maltraités »	Les maltraitances physiques, sexuelles, psychologiques.
		Qu'est-ce qui est mis en péril pour l'enfant ?
Deuxième type de population	« enfants dont les conditions de vie ne sont pas satisfaisantes »	leur santé ; leur sécurité ; leur éducation ; leur entretien

2- a) négligences. b) séquelles. c) traumatisme. d) fugue.

3-

	VRAI	FAUX
a) Marceline Gabelle pense que les familles qui négligent leurs enfants doivent se prendre en charge, sans dépendre d'aides extérieures. <i>Commentaire : Ce sont des enfants qui sont négligés, pour lesquels on devrait apporter un soutien [...] on apporte un soutien aux familles.</i>		X
b) Les familles sont libres d'accepter ou non les aides qui leur sont proposées. <i>Commentaire : Il y a des aides qui sont proposées quand une famille l'accepte.</i>	X	

Activité 5:

1- b) Les articles de la Convention qui ont un rapport direct avec les deux extraits sont les suivants :
 - « Les États, la collectivité et les parents protègent les enfants contre les brutalités physiques ou mentales, la négligence ou l'abandon y compris contre la violence et l'exploitation sexuelle. »
 - « Les enfants victimes de mauvais traitements, de négligence ou ayant été mis en détention doivent bénéficier d'un traitement ou d'une formation appropriée en vue de leur guérison et de leur réadaptation. »



Extrait 1

Jingle

Laurent Dupart :

Il y a huit ans, le 20 novembre 1989, les Nations Unies adoptaient solennellement une convention internationale qui ne concernait ni la guerre, ni la protection de l'environnement ou la lutte contre la faim, mais, tout simplement, les enfants, nos enfants et la défense de leurs droits.

Un concept jusque là peu mis en évidence, en tant que tel. Et pourtant, des enfants contraints au travail, voire à l'esclavage, à ceux victimes de la prostitution, des viols et des mauvais traitements : la liste des méfaits était déjà bien longue et, malheureusement, pas nouvelle.

Un peu partout aujourd'hui, les consciences se réveillent. L'an dernier en France, cette date du 20 novembre a été décrétée « Journée nationale des droits de l'enfant ». Ce sera demain la deuxième édition de cette journée et, aussi, l'heure du bilan, puisque la protection de l'enfance avait été déclarée Grande Cause nationale 1997.

Extrait 2

Marceline Gabelle :

Alors euh, dans le cadre de l'Observatoire national de la protection de l'enfance en danger, il a bien fallu, définir deux types de populations.

Il y a des enfants qui sont clairement maltraités, c'est-à-dire physiquement, sexuellement, euh, psychologiquement et avec des négligences graves, qui ont des conséquences graves ; dont on sait que la forme de maltraitance va enclencher obligatoirement des séquelles à court ou à long terme.

Et, c'est très différent de la catégorie des enfants dont les conditions de vie, qui mettent en péril leur santé, leur sécurité, leur éducation, leur entretien, ne sont pas totalement satisfaisantes. Parce que dans cette catégorie là, il y a euh, des enfants euh, qui sont absents de l'école ou qui font une petite fugue, qui ne sont pas des enfants maltraités. Ce sont deux groupes très différents. Ce sont des enfants qui sont négligés, pour lesquels on devrait apporter un soutien ; et on apporte un soutien aux familles. Il y a des aides qui sont proposées, quand une famille l'accepte.

Et euh, c'est pas du tout la même chose que quand on est véritablement dans le traumatisme et, euh, dans la violence très très importante.